

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Desbiens tenue le lundi 22 décembre 2020, à 18h30 en visioconférence (COVID 19) à laquelle il y avait quorum, sous la présidence de monsieur le maire Nicolas Martel.

Sont présents: Messieurs les conseillers

Michel Allard
Gaétan Boudreault
Claude Delisle
Joan Desbiens
Gilbert Doucet
Marc Fortin

Également présente : Madame Marie-Bénédicte, directrice générale

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire Nicolas Martel constate le quorum et déclare la séance ouverte.

Lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis

Madame la directrice générale, Marie-Bénédicte Tremblay, fait lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis.

124-12-20

Ordre du jour

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour comme suit:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Signification de l'avis de convocation et vérification du quorum;
- 3) Adoption de l'ordre du jour;
- 4) Dépôt et adoption du budget 2021;
- 5) Clôture de la séance.

Il est proposé par monsieur Michel Allard, appuyé par monsieur Marc Fortin et résolu à l'unanimité:

D'accepter l'ordre du jour tel que lu et modifié.

125-12-20

Dépôt et adoption du budget 2021

CONSIDÉRANT QUE le conseil a présenté un budget équilibré pour l'année 2021;

Il est proposé par monsieur Claude Delisle, appuyé de monsieur Joan Desbiens et résolu à l'unanimité:

D'adopter le budget 2021 concernant les prévisions budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021, pour payer les dépenses d'opération et d'administration de la municipalité, pour des revenus de 1 569 495 \$ et des dépenses de 1 569 496 \$.

Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur Gaétan Boudreault, le maire Nicolas Martel déclare la clôture de la séance à 18h50.

Nicolas Martel
Maire

Marie-Bénédicte Tremblay
Directrice générale